

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04**

**« RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DU
TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE NUMÉRO 2026-04 »**

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04
« RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DU
TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE NUMÉRO 2026-04 »**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le(a) soussigné(e) :

QUE le Conseil des maires de la MRC de Bonaventure, à la suite de l'adoption par la résolution numéro 2026-03-46 à sa séance régulière du 11 mars 2026, du projet de Règlement numéro 2026-04 (Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments du Territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure numéro 2026-04), tiendra une assemblée publique de consultation le 2 avril 2026, à compter de 16h aux bureaux de la MRC de Bonaventure ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'adopter le « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments du Territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure numéro 2026-04 » ce, tel que décrit aux articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

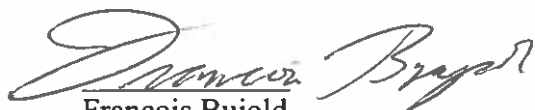
QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de tout le territoire du Territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure;

QU'au cours de cette assemblée publique, un membre de la Commission d'aménagement expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet ;

QUE ce projet de Règlement ne contient pas de disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de Règlement est disponible pour consultation aux bureaux de la MRC de Bonaventure (51, rue Notre-Dame, New Carlisle) aux heures normales de bureau.

Donné à New Carlisle, ce 17 mars 2026.



François Bujold
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DE L'AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04

**« RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DU
TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE NUMÉRO 2026-04 »**

Je, soussigné, François Bujold, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 17 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 17^{ème} JOUR DE mars 2026.



François Bujold
Directeur général et greffier-trésorier